



Motion N° :

1129

Réduire la dette cantonale avec la part au bénéfice de la Banque Nationale Suisse (BNS)

Durant la présente législature, le montant de la part au bénéfice de la Banque Nationale Suisse (BNS) redistribué à notre Canton a fortement varié, à savoir 14,7 millions de francs en 2011, 5,8 millions en 2012, 5,9 millions en 2013 et aucun montant en 2014. Eu égard à ce qui précède il devient difficile d'apprécier le montant à porter au budget de l'Etat. D'ailleurs, pour le budget 2015, c'est en raison de la prudence qu'il y avait lieu d'observer que le montant a été réduit à 2,7 millions. Dans le même cadre budgétaire 2015 au niveau des cantons je relève, que deux autres cantons avaient misé, comme nous, sur un demi-versement, que huit cantons avaient parié sur un retour à une distribution complète et que quinze cantons avaient anticipé l'absence d'un versement.

En ce début d'année, il est bien entendu que c'est avec satisfaction que nous avons appris que notre canton recevrait 11,8 millions de francs en 2015. Toutefois, le groupe PLR considère que les montants redistribués aux cantons relatifs à la part au bénéfice de la BNS seront toujours plus difficiles à évaluer. Dès lors il devient judicieux de ne plus les porter au budget comme revenus au compte de fonctionnement, mais de les affecter à l'amortissement de la dette. Pour rappel celle-ci a augmenté, durant les quatre années écoulées de la présente législature, de 73 millions pour s'établir à 330 millions au 31 décembre 2014. Il est important de maîtriser la dette pour permettre à l'Etat d'investir dans des projets d'avenir ou d'apporter son soutien en cas de difficultés conjoncturelles. D'autre part il y a lieu de considérer que le très bas niveau des taux d'intérêt, dont nous bénéficions depuis quelques années, va s'inverser. Par conséquence les charges financières vont augmenter.

Notre groupe est conscient que la réduction du montant de la part au bénéfice de la BNS doit se faire par étapes au niveau du compte de fonctionnement. A ce sujet nous relevons, durant la présente législature, que le montant de 14,7 millions inscrit au budget 2011 a été réduit à 5,9 millions durant les trois années suivantes pour passer à 2,7 millions au budget 2015. Tout en reconnaissant que ce qui précède a demandé des efforts financiers, nous considérons que le montant porté au budget 2015 donne, pour l'avenir, l'opportunité d'une comptabilisation différente de la part au bénéfice de la BNS. Dès lors nous demandons au Gouvernement :

- d'affecter la moitié de la part au bénéfice de la BNS au remboursement de la dette dès le budget 2016
- d'affecter la totalité de la part au bénéfice de la BNS au remboursement de la dette dès le budget 2018

Delémont, le 17 juin 2015

Pour le groupe PLR


André Henzelin